



Evaluation -expertise dans succession

Par **BAYOFRE3**, le 11/10/2011 à 17:18

Bonjour,

Notre mère est décédée en 1998 et le notaire chargé de la succession a demandé une évaluation de la maison. Une des cohéritières est une adulte handicapée sous tutelle ad hoc pour la représenter dans cette succession. Cette tutrice demande maintenant une expertise de la maison.

Qui doit payer cet expert : _ tous les héritiers

_ ou la personne qui a fait la demande d'expertise ????

Merci